



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 8^e jour du mois de **SEPTEMBRE** de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Frances Bonenfant, Paul Stuart, Wayne Stratton et Guy Ouellet.

Le conseiller André-Jean Bédard est absent.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière par intérim, Me Jessica Tanguay, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 8 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2015-09-7433

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE soit ajouté à l'ordre du jour le point 14.01 intitulé « Demande de don de DanceFit4kids ».

ADOPTÉE

3.0

2015-09-7434

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2015 et de la séance extraordinaire du 31 août 2015 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'août 2015 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Bruno Bélisle	694.09 \$
Karine Duhamel :	200.06 \$
Christopher Goodsell :	1 405.67 \$
Michael Houle :	1 388.18 \$

4.02

Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 août de l'an 2015, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

Mme Daviault	Déclarations de candidature aux élections
M. Chabot	Modifications au règlement de zonage
M. Dussault	Création d'un comité de citoyens pour la surveillance de quartier

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2015-09-7435

Comptes payés et à payer (6.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en août 2015 :	180 687.62 \$
Les comptes à payer en septembre 2015 :	134 802.48 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2014 et précédentes, mise à jour en date du 31 août 2015, jointe à la présente en **Annexe D**.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

6.03
2015-09-7436

Club Quad des Frontières Estrie (6.03)

CONSIDÉRANT QUE le club Quad des Frontières Estrie élabore annuellement une carte régionale des sentiers de quads, laquelle fait connaître la région et les sentiers de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la participation de la Ville pour y apparaître est de **200 \$**, taxes en sus, pour une période de trois années;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la dépense totale de **200 \$**, taxes en sus, pour la parution de la Ville dans la carte régionale des sentiers de quads du club Quad des Frontières Estrie, pour une période de trois ans. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.04
2015-09-7437

Appui de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac dans le cadre de sa demande au Gouvernement du Québec de réviser la Loi sur le tabac (6.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite promouvoir la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique a déclaré que le Gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

QUE le conseil invite le Gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lancée par une cinquantaine de groupe de santé lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

6.05
2015-09-7438

Modification du répondant auprès des Services de cartes Desjardins (6.05)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Dussault est inscrit à titre d'administrateur répondant dans les dossiers des Services de cartes Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Dussault a quitté ses fonctions à la Ville depuis plusieurs années;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la Ville révoque la nomination de Monsieur Pierre Dussault et nomme Me Karine Duhamel, directrice générale, à titre d'administrateur répondant auprès des Services de cartes Desjardins.

ADOPTÉE

6.06
2015-09-7439

Demande de soutien financier par l'École primaire Sunnyside (6.06)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé, aux termes de sa résolution 2013-08-6658, un don de 5 000 \$ à l'École primaire Sunnyside pour l'aménagement d'un nouveau terrain de jeux et que le versement de ce don était conditionnel à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet a été retardée pour différentes raisons;

CONSIDÉRANT QUE le projet est maintenant entamé et que l'École primaire Sunnyside a réitéré sa demande d'aide financière;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la Ville octroi un don de 5 000 \$ à l'École primaire Sunnyside pour l'aménagement du nouveau terrain de jeux. Ce montant est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

6.07
2015-09-7440

Approbation et mandat de signature du protocole d'entente convenu avec Madame Vickie Comeau et Monsieur Willingfredo Elman suite à l'effondrement du mur situé à proximité de la rue Church (6.07)

CONSIDÉRANT QU'au cours d'une inspection réalisée en avril 2015, l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Ville a constaté l'effondrement du mur de soutènement situé à l'arrière du 8, rue Church;

CONSIDÉRANT QU'après consultation du certificat de localisation de la propriété, il appert que le mur est mitoyen puisqu'il chevauchait le terrain appartenant à Madame Vickie Comeau et Monsieur Willingfredo Elman et le terrain adjacent qui est un stationnement municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, Madame Vickie Comeau et Monsieur Willingfredo Elman doivent convenir d'une façon de régulariser la situation du mur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, Madame Vickie Comeau et Monsieur Willingfredo Elman sont venus à un protocole d'entente pour régler cette situation, lequel est joint aux présentes en Annexe E;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

QUE le conseil approuve le protocole d'entente, lequel est joint aux présentes en **Annexe E**, et mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit protocole, le tout selon ses termes et conditions actuels.

ADOPTÉE

6.08
2015-09-7441

Recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. (6.08)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre de services du 8 septembre 2015.

QUE le conseil accepte que ledit cabinet assure la lecture des procès-verbaux pour une somme annuelle maximale de **250 \$**, taxes en sus, tel que convenu avec Me Doyon dans un courriel échangé avec la directrice générale le 8 septembre 2015. Ce montant sera facturé seulement après prestation et il sera à prévoir au budget 2016, volet Administration.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01
2015-09-7442

Embauche d'un pompier volontaire (8.01)

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de Sécurité incendie recommande au conseil de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire dans le but d'assurer la sécurité des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel et à une révision des candidatures, celle de Monsieur Michael Fowlis a été retenue et qu'il débutera au sein du service à titre de « recrue » pour une période probatoire de six mois au cours de laquelle il devra satisfaire les exigences énumérées à la *Politique relative à la procédure d'embauche du département du Service de sécurité incendie de la Ville de Stanstead* (ci-après « Politique »);

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de Sécurité incendie recommande son embauche à ce titre;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche Monsieur Michael Fowlis à titre de « recrue » de la brigade d'incendie de Stanstead, sous réserve du respect des conditions énumérées dans la politique.

ADOPTÉE

8.02
2015-09-7443

Demande au ministère du Transport du Québec (MTQ) de réduire la vitesse sur les routes 143 et 247 (8.02)

CONSIDÉRANT QUE sur la route 143, aussi connue comme la rue Dufferin, il y a un secteur où trois écoles se trouvent à proximité, à savoir l'École primaire Jardin-des-Frontières, l'École primaire Sunnyside ainsi que le Stanstead College;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE les écoles situées dans le secteur de la route 143 souhaitent la réduction de la limite de vitesse et déposeront incessamment une demande au même effet;

CONSIDÉRANT QUE le parc du Cercle de pierres entraîne une augmentation considérable de la circulation piétonnière en bordure de la route 247 (Notre-Dame Ouest);

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime que la limite de vitesse actuelle, fixée à 70 km/h, entre l'autoroute et l'entrée de la Ville sur la route 247 (Notre-Dame Ouest), représente un risque à la sécurité des piétons dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà déposé des demandes au MTQ dans le but de faire diminuer la limite de vitesse dans ces secteurs, le tout sans succès;

CONSIDÉRANT QUE depuis ces demandes, plusieurs plaintes ont été déposées par des citoyens au personnel de la Ville et aux membres du conseil dans le but de faire réduire la vitesse sur les routes 143 et 247 dans les secteurs ci-dessus décrits;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil demande au MTQ d'étudier la possibilité de réduire la vitesse à 30km/h sur la route 143 dans le secteur des écoles et à 50 km/h sur la route 247 entre l'autoroute et l'entrée de la Ville.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2015-09-7444

Octroi d'un mandat de services professionnels sur une base horaire pour du support technique pour des services généraux d'ingénierie (9.01)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets complexes de la Ville requerront du support technique ponctuel dispensé par des ingénieurs sur une base horaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. a déposé l'offre de services 15-3113-039 pour la prestation de services professionnels sur une base horaire;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise un budget total de 3 000 \$, taxes en sus, pour des mandats ponctuels aux tarifs plus amplement décrits à l'offre de services professionnels 15-3113-039 présentée par Les Consultants S.M. inc. en date du 4 septembre 2015. Ce montant est approprié à même le budget Hygiène du milieu.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2015-09-7445

Autorisation de rendre accessibles à la MRC de Memphrémagog les données inscrites au portail GMR de Recyc-Québec (10.01)

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 21 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE le PGMR intègre différents indicateurs de suivi pour mesurer l'atteinte des objectifs et que des rapports annuels ainsi qu'un bilan intérimaire doivent être réalisés;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE plusieurs données nécessaires à la réalisation de ces rapports sont déjà transmises par les municipalités à Recyc-Québec via le portail GMR afin de calculer la compensation de leurs dépenses admissibles liées à la collecte des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec ne peut transférer ces données à une tierce partie sans l'autorisation de la Ville;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise Recyc-Québec à donner à la MRC de Memphrémagog l'accès aux données inscrites par la Ville au portail GMR.

ADOPTÉE

10.02

2015-09-7446

Octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres dans le cadre du projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'aqueduc de la Ville et pour la formation du comité de sélection (10.02)

CONSIDÉRANT QUE le projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'aqueduc de la Ville est complexe et d'envergure;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable que la directrice générale soit accompagnée par un consultant externe pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à l'ingénierie de ce projet et pour la formation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la firme Contact Cité a déposé une offre de services en date du 3 septembre 2015, laquelle prévoit les modalités de facturation;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la Ville octroie le mandat de services professionnels à la firme Contact Cité afin d'assister la directrice générale dans la préparation des documents d'appel d'offres et dans la formation du comité de sélection, le tout selon les termes de son offre de services en date du 3 septembre 2015 et jusqu'à concurrence d'un montant total de **4 000 \$**, taxes en sus. Ce montant est approprié à même le budget Immobilisation - Hygiène du milieu.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2015-09-7447

Club de badminton de la Ville de Stanstead : nomination d'un bénévole responsable (11.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Monsieur Danny Fauteux à titre de bénévole responsable pour prendre en charge le club de badminton de la Ville de Stanstead pour la saison 2015;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE Monsieur Danny Fauteux soit désigné à titre de bénévole responsable du club de badminton de Stanstead.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance du club de badminton de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

11.02
2015-09-7448

Ligue féminine de volleyball de la Ville de Stanstead : nomination d'une bénévole responsable (11.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Madame Chantal Fortin à titre de bénévole responsable pour prendre en charge la ligue féminine de volleyball de la Ville de Stanstead pour la saison 2015;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE Madame Chantal Fortin soit désignée à titre de bénévole responsable la ligue féminine de volleyball de la Ville de Stanstead.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue féminine de volleyball de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

11.03
2015-09-7449

Ligue de hockey cosom de la Ville de Stanstead : nomination d'un bénévole responsable (11.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Monsieur Éric Poitras à titre de bénévole responsable pour prendre en charge la ligue de hockey cosom de la Ville de Stanstead pour la saison 2015;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE Monsieur Éric Poitras soit désigné à titre de bénévole responsable la ligue de hockey cosom de la Ville de Stanstead.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue de hockey cosom de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01
2015-09-7450

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lequel a tenu une réunion le 18 août 2015.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois d'août 2015.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

12.03
2015-09-7451

Demande de modifications extérieures - 48, rue Junction (12.03)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 48, rue Junction a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à changer le revêtement et la couleur du toit de façon à ce que la nouvelle couleur soit gris fusain;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Et appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modifications extérieures au 48, rue Junction, soit le changement du revêtement de la toiture et de sa couleur de façon à ce que la nouvelle couleur soit gris fusain.

ADOPTÉE

12.04
2015-09-7452

Demande de modifications extérieures - 710, rue Dufferin (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 710, rue Dufferin a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à changer le revêtement et la couleur du toit de façon à ce que la nouvelle couleur soit lune de miel;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

*Il est proposé par Paul Stuart
Et appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modifications extérieures au 710, rue Dufferin, soit le changement du revêtement de la toiture et de sa couleur de façon à ce que la nouvelle couleur soit lune de miel.

ADOPTÉE

12.05
2015-09-7453

Demande de modifications extérieures - 544, rue Dufferin (12.05)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 544, rue Dufferin a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à rénover la galerie ainsi que son toit et changer la position de celui-ci pour s'aligner avec la porte;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

*Il est proposé par Paul Stuart
Et appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

12.06
2015-09-7454

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modifications extérieures au 544, rue Dufferin, soit la rénovation de la galerie et de son toit ainsi que le changement de position de celui-ci de façon à ce qu'il soit aligné avec la porte.

ADOPTÉE

Demande de modifications extérieures - 27, rue Notre-Dame Ouest (12.06)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 27, rue Notre-Dame Ouest a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à ajouter une porte de style française sur la face latérale Ouest du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Et appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modification extérieure au 27, rue Notre-Dame Ouest, soit l'ajout d'une porte de style française sur la face latérale Ouest du bâtiment principal.

ADOPTÉE

12.07
2015-09-7455

Demande de modifications extérieures - 1, rue Baxter (12.07)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1, rue Baxter a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à changer la nature du revêtement du toit et sa couleur de façon à ce que la couleur soit gris maritime;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Et appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modification extérieure au 1, rue Baxter, soit le changement de nature du revêtement de la toiture et de sa couleur de façon à ce que celle-ci soit gris maritime.

ADOPTÉE

12.08
2015-09-7456

Retrait du constat d'infraction remis à Monsieur Malcolm Flanders pour le 14, rue Pleasant (12.08)

CONSIDÉRANT QU'un constat d'infraction a été émis, le 9 mars 2015, à Monsieur Malcolm Flanders, propriétaire du 14, rue Pleasant, pour une infraction commise le 19 février 2014, à savoir une contravention à l'article 13.2 du Règlement 2009-117 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments causée par le fait que la peinture était écaillée de manière à ce que l'on voit une couche inférieure d'une autre couleur;

CONSIDÉRANT QU'au moment de l'émission du constat d'infraction, le délai pour émettre ce constat était prescrit;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil retire le constat d'infraction émis le 9 mars 2015 à Monsieur Malcolm Flanders par rapport à la propriété située au 14, rue Pleasant, à savoir une contravention à l'article 13.2 du Règlement 2009-117 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE

12.09
2015-09-7457

Octroi d'un budget pour améliorer le classement du bureau de l'inspecteur en bâtiment et en environnement et des plans situés dans la salle des archives (12.09)

CONSIDÉRANT QU' il est requis d'améliorer le système actuel de classement du bureau de l'inspecteur en bâtiment et en environnement et des plans situés dans la salle des archives dans le but d'accroître l'efficacité de la Ville dans le traitement des dossiers;

CONSIDÉRANT QU' il serait souhaitable que ce mandat soit attribué à une ressource externe et que le coût est évalué à **2 500 \$**, taxes incluses;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE la Ville octroie un budget de **2 500 \$**, taxes incluses, pour l'embauche d'une ressource externe dans le cadre du projet d'amélioration du système de classement dans le bureau de l'inspecteur en bâtiment et en environnement et des plans situés dans la salle des archives. Ce montant est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

14.01
2015-09-7458

Demande de don de DanceFit4kids (14.01)

CONSIDÉRANT QUE DanceFit4kids souhaite dispenser des sessions de cours de Zumba fitness abordables pour les enfants dans certaines écoles de la région dont notamment les écoles Sunnyside et Jardin-des-Frontières;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des cours est considéré par DanceFit4kids comme n'étant pas suffisamment accessible pour certaines familles;

CONSIDÉRANT QUE DanceFit4kids a déposé une demande de don à la Ville et à différentes organisations pour contribuer à la diminution des frais d'inscription des cours pour que le plus grand nombre d'enfants possible puisse en bénéficier;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Et appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE la Ville octroie un don de **450 \$** à DanceFit4kids applicable exclusivement sur les frais d'inscription d'enfants qui fréquentent l'École Sunnyside ou l'École Jardin-des-Frontières. Ce montant est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Mme Souigny	Conditionnement physique pour adulte
Mme Daviault	Réouverture du Pont Stuart
M. O'Shaughnessy	Sentier Tomifobia
Mme Nourse	Délai pour l'émission d'un permis
M. Goodsell	Félicitations à un propriétaire pour ses rénovations
M. Dussault	Chambre de commerce de Stanstead

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2015-09-7459

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**Philippe Dutil,
Maire**

**Me Jessica Tanguay,
Greffière par intérim**